



Brochure Nationale des Juges

Gymnastique Aérobie

Edition 2020-2022

*Validée par le Comité Directeur du 27 juin 2020 – MAJ par le Comité Directeur du 21/09/2021
et du 16/12/2021*

Validité : 1^{er} septembre 2020 – 31 août 2022

SOMMAIRE

PREAMBULE

I – REGLEMENTATION GENERALE

II – REGLEMENTATION PAR NIVEAU

III – MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS

IV – ANNEXES

PREAMBULE

BROCHURE APPLICABLE POUR LE CYCLE 2020-2022

La formation des juges est construite afin d'acquérir de façon progressive les connaissances et la maîtrise du code de pointage international FIG et des programmes nationaux (Fédéral, Performance et Elite).

La formation est divisée en 4 niveaux, en relation avec le code FIG en vigueur et la brochure technique de Gymnastique Aérobic en vigueur (qui régleme les différents niveaux des compétitions françaises).

ORGANIGRAMME DU SECTEUR JUGEMENT

	COMPOSITION	MISSIONS
Commission nationale des juges	<p>5 membres désignés par le Comité Directeur (<i>art. 27 Statuts</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 membres du Comité Directeur, dont un assure la présidence - Le DTN ou son représentant - 2 membres issus du corps des juges, dont au moins un de niveau international encore en activité 	<p>Suivre l'activité des juges et élaborer les règles propres à cette activité en matière de déontologie, de formation et de perfectionnement</p> <p>Veiller à la promotion des activités de jugement auprès des jeunes licenciés</p> <p>Demander l'ouverture d'une procédure disciplinaire lorsqu'est porté à sa connaissance tout fait disciplinairement répréhensible impliquant un juge</p> <p>Inviter ponctuellement à ses travaux, en tant que de besoin, toute personne dont les compétences lui paraissent utiles</p>
Groupe des juges 5	<p>Juges 5 en exercice et juges 4 experts désignés par le Comité Directeur et le responsable national des juges fédéraux</p>	<p>En lien avec le RTF, définir le programme de formation des juges dans le respect de la brochure des juges</p> <p>Proposer les sujets d'examen des niveaux 1, 2, 3 et 4 et de tests de recyclage</p> <p>En lien avec les responsables régionaux des juges, créer les outils pour les examens et les formations des niveaux 1, 2, 3 et 4</p> <p>Préparer les juges 4 experts à l'examen international</p> <p>Rédiger un compte-rendu de ses réunions et l'adresser au DTN et à la commission nationale des juges</p> <p>Proposer au DTN le référent national des formations des juges</p>
Colloque annuel des juges	<p>Responsable national des juges internationaux</p> <p>Responsable national des juges fédéraux</p> <p>Référent national des formations de juges</p> <p>Personne ressource désignée par les trois acteurs mentionnés ci-dessus</p> <p>Responsables des juges des comités régionaux</p>	<p>Permettre l'harmonisation du jugement</p> <p>Travailler sur les programmes de formation et les sujets d'examen des niveaux à compétence régionale</p>

	DESIGNATION ET PREREQUIS	MISSIONS
Responsable national des juges internationaux	Désigné par le DTN <i>(art. 38 RI)</i>	Porter les propositions et coordonner l'activité du groupe des juges 5 Proposer au DTN la désignation des juges pour les échéances internationales Mettre en œuvre sur le territoire les directives techniques de la FIG
Responsable national des juges fédéraux	Désigné par le Comité Directeur FFGym au sein de chaque CNS <i>(art. 39 RI)</i> Différent du RTF Titulaire du niveau 5	Valider les sujets d'examen niveaux 1, 2, 3 et 4 et les sujets des tests de recyclage Valider les résultats des examens de juges nationaux Être responsable du jury sur les compétitions nationales Performance et Fédéral En collaboration avec le responsable national des juges internationaux, être responsable du jury pour les compétitions nationales du niveau Elite et les revues d'effectif En collaboration avec le responsable national des juges internationaux, désigner et convoquer les juges pour les finales nationales, Top 12 et revues d'effectif (après avis du responsable régional des juges), et pour les compétitions inter-régionales (pour les disciplines qui en ont) Être présent aux examens de juges nationaux En lien avec le référent de la formation des juges, coordonner l'organisation du colloque annuel des juges <i>En cas d'absence ponctuelle, il désigne au sein du groupe des juges 5 un remplaçant</i>
Responsable régional des juges	Désigné par le Comité Directeur Siège au comité technique de sa discipline Participe aux travaux du comité technique de sa discipline avec voix consultative s'il n'est pas élu (scrutin plurinominal) ou désigné par le comité directeur (scrutin de liste) au comité technique Titulaire du niveau 4 (peut être titulaire du niveau 3 pour les disciplines dont la formation du niveau 3 est organisée au niveau national)	Être responsable du jury sur les compétitions régionales Désigner et convoquer les juges pour les compétitions régionales et interdépartementales Être responsable de la formation des juges régionaux Participer au colloque national annuel des juges Valider les résultats des examens de juges sous l'égide du comité régional Être présent aux examens de juges régionaux
Responsable départemental des juges	Désigné par le Comité Directeur Siège au comité technique de sa discipline Participe aux travaux du comité technique de sa discipline avec voix consultative s'il n'est pas élu (scrutin plurinominal) ou désigné par le comité directeur (scrutin de liste) au comité technique	Être responsable du jury sur les compétitions départementales Désigner et convoquer les juges pour les compétitions départementales
Référent national des formations des juges	Désigné au sein du Groupe des juges 5 par le DTN, sur proposition du Groupe des juges 5	Coordonner l'activité du groupe des juges 5 sur les formations des juges niveaux 1, 2, 3 et 4 Planifier les actions de formation et de recyclage nationales Désigner les intervenants sur les formations fédérales nationales <i>Toutes les propositions du référent national des formations devront être validées par le responsable national des juges internationaux et le responsable national des juges fédéraux</i>

I – REGLEMENTATION GENERALE

L'exercice de l'activité de formateur et de juge obéit à des conditions et obligations générales applicables à toutes les disciplines, détaillées ci-dessous.

Il est autorisé, pour une même personne, de juger dans plusieurs disciplines.

1 – Prérequis à l'activité de formateur :

- Avoir 1 niveau au-dessus du niveau formé
- Être licencié à la FFGym

2 – Prérequis à l'activité de juge :

- Être licencié à la FFGym et en possession de son livret de juge
- Être en possession de sa licence, de son livret de juge et procéder à la validation de son jugement à chaque compétition (cette validation est faite par le responsable du jury de la compétition pour laquelle le juge a officié)
- Avoir obligatoirement validé un niveau complet pour pouvoir se présenter au niveau supérieur, sauf disposition particulière
- Avoir obligatoirement suivi la formation et payé les droits d'inscription pour se présenter aux examens

3 – Obligations du juge :

- Connaître TOUT ou PARTIE du code de pointage correspondant à son niveau de qualification
- Connaître le contenu exact du programme compétitif que le juge est amené à juger
- Connaître le règlement technique des compétitions FFGym en vigueur
- Être capable d'argumenter toutes les notes données grâce aux écrits réalisés sur les feuilles de jugement en fonction de son niveau
- Noter régulièrement en compétition (minimum 2 fois dans l'année)
- Être présent sur les lieux de compétition à l'heure prévue pour la réunion de juges et pour la durée de la compétition
- Se présenter en tenue correcte (cf. brochure technique)
- Respecter la charte du juge
- Avoir un comportement adapté (ponctualité, respect des autres, respect des règles)
- Utiliser les nouvelles technologies seulement en relation avec l'activité de juge
- S'abstenir de tout contact avec les autres membres du jury ou avec toute autre personne non autorisée par le responsable du jury.

4 – Obligation de recyclage du niveau de juge :

Tout juge doit :

- Suivre les journées de formation de recyclage et passer un test tous les 4 ans après l'obtention de son diplôme (année suivant les Jeux Olympiques). En cas de non-respect de cette disposition, le juge conserve son diplôme mais en perd le bénéfice (il ne pourra plus officier jusqu'à ce qu'il suive un recyclage dans les conditions prévues supra).
- Participer au recyclage de son niveau (il est interdit de participer au recyclage d'un niveau supérieur). Si un juge se présente à un recyclage de niveau inférieur à son niveau de juge, il ne pourra juger que les compétitions du niveau pour lequel il a été recyclé.

5 – Equivalence du diplôme de juge international FIG :

- Le juge de nationalité étrangère ayant obtenu, durant le cycle en cours, l'examen de juge international FIG pour un autre pays que la France, est habilité à demander l'équivalence de son diplôme et ainsi obtenir automatiquement le niveau de juge 4 français de la discipline concernée.

Cette équivalence ne peut être demandée que par un juge étranger détenteur d'une licence à la FFGym pour la saison en cours et résidant en France.

La demande d'équivalence doit être effectuée auprès du responsable national des juges fédéraux, qui instruit la demande et accorde ou non l'équivalence, après avis du responsable national des juges internationaux.

La demande doit être accompagnée d'une copie du diplôme de juge international FIG, d'un justificatif de domicile et d'une copie de la carte d'identité de l'intéressé.

- Le juge de nationalité étrangère ayant obtenu, durant un cycle précédent à celui en cours, l'examen de juge international FIG pour un autre pays que la France, peut demander à participer à un recyclage du niveau de juge 4 pour obtenir ce niveau et ainsi être habilité à juger les compétitions en France.

La participation au recyclage ne peut être demandée que par un juge étranger détenteur d'une licence à la FFGym pour la saison en cours et résidant en France.

La demande de participation au recyclage doit être effectuée auprès du responsable national des juges fédéraux, qui instruit la demande et accepte ou non la participation de l'intéressé au recyclage, après avis du responsable national des juges internationaux.

La demande doit être accompagnée d'une copie du diplôme de juge international FIG, d'un justificatif de domicile et d'une copie de la carte d'identité de l'intéressé.

II – REGLEMENTATION PAR NIVEAU

NIVEAU 1

1 – Conditions d'accès à la formation :

- Être licencié à la FFGym
- Atteindre dans l'année l'âge exigé pour l'examen (14 ans)
- S'inscrire à la formation de juge niveau 1 auprès de l'entité organisatrice (l'inscription en formation entraîne de fait l'inscription à l'examen)

2 – Conditions de formation :

- Structure organisatrice
Les cours et formations de juge niveau 1 sont organisés par les comités régionaux
- Inscription à la formation
Les modalités d'inscription sont définies par la structure organisatrice

Après validation de son inscription, chaque stagiaire reçoit un dossier pédagogique en format numérique ou en format papier comprenant les documents suivants :

- Programme de la formation
 - Didacticiel Exécution fédéral
 - Grille de composition en Fédéral A
 - Les feuilles de jugements de la saison en Fédéral A et B
-
- Compétences visées
Le juge niveau 1 doit être capable de poser une note d'exécution (note E) et de juge arbitre (JA) pour les niveaux de pratique Fédéral A et B et connaître les règlements de la discipline (Règlement technique, Lettre FFGym).
Il devra maîtriser les didacticiels de Fédéral A et connaître la symbolique des éléments qui s'y rapportent.
 - Programmes concernés
 - Fédéral B : note E (exécution)
 - Fédéral A : notes E (exécution) / JA (juge arbitre)
 - Contenu de la formation
 - Généralités du règlement technique et de la Lettre FFGym
 - Apprentissage du didacticiel d'exécution et notation vidéo
 - Apprentissage de la grille de composition Fédéral A
 - Apprentissage de la symbolique de base et reconnaissance vidéo

Il appartient au candidat d'avoir visionné les imposés via le lien du paragraphe aide pour les imposés de la base documentaire :

https://moncompte.ffgym.fr/Competition/Base_documentaire_competition/Aerobic

Il appartient au candidat de se munir pour la formation des outils suivants :

- Règlement Technique du cycle 2020-2024
- Lettre FFGym de la saison en cours, et ses mises à jour
- Musiques et plan de routine des imposés
- Papier de brouillon, crayons, calculatrice

- Volume horaire
 - 12 heures de formation minimum

3 – Conditions d'examen :

- Protocole de l'examen
 - Un examen est organisé tous les ans
 - Le participant doit être âgé de 14 ans révolus à la date de l'examen. Toutefois, toute personne n'ayant pas atteint l'âge de 14 ans à la date de l'examen peut solliciter une dérogation auprès du responsable régional des juges pour passer l'examen. En cas d'obtention, le diplôme prend effet à compter des 14 ans révolus.
 - La formation doit avoir été suivie pour pouvoir se présenter à l'examen
 - L'examen est organisé par les comités régionaux
 - Les sujets d'examen sont validés par le responsable national des juges fédéraux
 - Durée de l'examen : 40 minutes de théorie et 90 minutes de pratique

4 – Méthode et échelle d'évaluation :

- Epreuve théorique :

Une place est attribuée à tous les candidats.

Ceux-ci entrent dans la salle munis de crayons uniquement et se placent sur leur table désignée.

Le formateur distribue une grille de réponse qui sera prise en compte pour l'évaluation, et un livret regroupant les 50 questions.

L'épreuve démarre au signal du formateur. Les candidats ont 40 minutes pour remplir la grille.

Les livrets de questions et grilles sont ramassés à la fin de l'épreuve.

Le candidat reçoit 1 point par bonne réponse.

- Epreuve pratique :

Une place est attribuée à tous les candidats.

Ceux-ci entrent dans la salle munis de leurs documents de jugement et se placent sur leur table désignée.

Le formateur distribue les feuilles de notations de la saison en cours à chacun des candidats.

La notation vidéo se fait sur grand écran avec vidéoprojection. Il est nécessaire d'avoir un son de bonne qualité.

Les candidats notent 11 routines par secteurs. Les feuilles d'examen sont ramassées à la fin du jugement de chaque secteur.

Jugement de la routine R0 : la note est annoncée aux candidats après 2 minutes

Jugement des 10 routines d'examen avec 2 minutes entre chaque vidéo pour remplir les feuilles de jugement.

- Echelle d'évaluation des examens

Epreuves		Sous total	Coefficient	Total
Théorie 50 questions	1 point / bonne réponse	50	1	50
10 routines Exécution	5 points	50	2	100
10 routines Arbitre	5 points	50	1	50
TOTAL EXAMEN				200 points

THEORIE	PRATIQUE	TOTAL	ADMISSION	REPECHAGE *
50 points	150 points	200 points	160 points	140 points

*Le repêchage n'est pas systématique. Il est à l'appréciation du responsable régional des juges sur les compétences montrées par le candidat lors de la formation.

Cf. annexes pour les barèmes applicables à tous les niveaux.

5 – Prérrogatives du juge de niveau 1 :

Niveau de qualification	Secteur	Niveau de pratique	Département (étape facultative)	Inter-département (région)	Région (Regroupement)	Championnat de France ou Trophée fédéral
Niveau 1	Juge Arbitre	Fédéral	X	X	X	
	Exécution	Fédéral	X	X	X	X

NIVEAU 2

1 – Conditions d'accès à la formation :

- Être licencié à la FFGym
- Atteindre dans l'année l'âge exigé pour l'examen (16 ans)
- S'inscrire à la formation de juge niveau 2 auprès de l'entité organisatrice (l'inscription en formation entraîne de fait l'inscription à l'examen)
- Être titulaire du niveau 1 et avoir validé 2 jugements dans ce niveau

2 – Conditions de formation :

- Structure organisatrice
Les cours et formations de juge niveau 2 sont organisés par les comités régionaux

- Inscription à la formation
Les modalités d'inscription sont définies par la structure organisatrice

Après validation de son inscription chaque stagiaire reçoit un dossier pédagogique en format numérique ou en format papier comprenant les documents suivants :

- Programme de la formation
- Didacticiels Exécution et Artistique National
- Les feuilles de jugements de la saison en Fédéral et National

- Compétences visées
Le juge niveau 2 doit :
 - être capable de poser une note d'artistique et d'exécution en National
 - maîtrise du didacticiel exécution et reconnaissance des difficultés du programme National B
 - maîtrise du didacticiel artistique et des échelles de valeur
 - connaître les règlements de la discipline (Règlement technique, Lettre FFGym)
- Programmes concernés
 - National pour les secteurs Artistique et Exécution
- Contenu de la formation
 - Généralités du règlement technique, de la Lettre FFGym et du code FIG
 - Description des critères artistiques, illustration vidéo, pose d'une note d'artistique
 - Reconnaissance vidéo et apprentissage des symboles pour les éléments de difficulté et acrobatiques du National B
 - Apprentissage des déductions générales et spécifiques en exécution avec illustrations vidéos, pose d'une note d'exécution

Il appartient au candidat de se munir pour la formation des outils suivants :

- Règlement Technique 2020-2024
- Lettre FFGym de la saison concernée, et ses mises à jour
- Papier de brouillon, crayons, calculatrice

- Volume horaire
 - 12 heures minimum

3 – Conditions d'examen :

- Protocole de l'examen
 - Un examen est organisé tous les ans
 - Le participant doit être âgé de 16 ans révolus à la date de l'examen
 - La formation doit avoir été suivie pour pouvoir se présenter à l'examen
 - L'examen est organisé par les comités régionaux
 - Les sujets d'examen sont validés par le responsable national des juges fédéraux
 - Durée de l'examen : 60 minutes de théorie et 60 minutes de pratique

4 – Méthode et échelle d'évaluation :

- Epreuve théorique :

Une place est attribuée à tous les candidats.

Ceux-ci entrent dans la salle munis de crayons uniquement et se placent sur leur table désignée.

Le formateur distribue une grille de réponse qui sera prise en compte pour l'évaluation, et un livret regroupant les 50 questions.

L'épreuve démarre au signal du formateur. Les candidats ont 60 minutes pour remplir la grille.

Livret de questions et grille sont ramassés à la fin de l'épreuve.

Le candidat reçoit 1 point par bonne réponse.

- Epreuve pratique :

Une place est attribuée à tous les candidats.

Ceux-ci entrent dans la salle munis de leurs documents de jugement et se placent sur leur table désignée.

Le formateur distribue les feuilles de notations de la saison en cours à chacun des candidats.

La notation vidéo se fait sur grand écran avec vidéoprojection. Il est nécessaire d'avoir un son de bonne qualité.

Les candidats notent 6 routines par secteurs. Les feuilles d'examen sont ramassées à la fin du jugement de chaque secteur.

Jugement de la routine R0 : la note est annoncée aux candidats après 2 minutes

Jugement des 5 routines d'examen avec 2 minutes entre chaque vidéo pour remplir les feuilles de jugement exécution puis d'artistique.

- Echelle d'évaluation des examens

Epreuves		Sous total	Coefficient	Total
Théorie 50 questions	1 point / bonne réponse	50	1	50
5 routines Artistique	5 points	25	3	75
5 routines Exécution	5 points	25	3	75
TOTAL EXAMEN				200 points

THEORIE	PRATIQUE	TOTAL	ADMISSION	REPECHAGE *
50 points	150 points	200 points	160 points	140 points

*Le repêchage n'est pas systématique. Il est à l'appréciation du responsable régional des juges sur les compétences montrées par le candidat lors de la formation.

Cf. annexes pour les barèmes applicables à tous les niveaux.

5 – Prérogatives du juge de niveau 2 :

Le niveau 2 permet de juger :

Niveau de qualification	Secteur	Niveau de pratique	Département (étape facultative)	Inter-département (région)	Région (Regroupement)	Championnat de France ou Trophée fédéral
Niveau 2	Exécution	National	X	X	X	X
	Artistique	National	X	X	X	X

NIVEAU 3

1 – Conditions d'accès à la formation :

- Être licencié à la FFGym
- Atteindre dans l'année l'âge exigé pour l'examen (17 ans)
- S'inscrire à la formation de juge niveau 3 auprès de l'entité organisatrice (l'inscription en formation entraîne de fait l'inscription à l'examen)
- Être titulaire du niveau 2 et avoir validé 2 jugements dans ce niveau

2 – Conditions de formation :

- Structure organisatrice
Les cours et formations de juge niveau 3 sont organisés par les comités régionaux

- Inscription à la formation
Les modalités d'inscription sont définies par la structure organisatrice

Après validation de son inscription chaque stagiaire reçoit un dossier pédagogique en format numérique ou en format papier comprenant les documents suivants :

- Programme de la formation
- Didacticiels Exécution et Artistique National
- Tableau des ETM (exigences techniques minimales) de la grille National B
- Les feuilles de jugements de la saison National B

- Compétences visées
Le juge niveau 3 doit :
 - être capable de poser une note d'artistique et d'exécution en National
 - maîtrise du didacticiel exécution et reconnaissance des difficultés du programme National B
 - maîtrise du didacticiel artistique et des échelles de valeur
 - être capable de poser une note de difficulté et de Juge arbitre en National B
 - connaître les règlements de la discipline (Règlement technique, Lettre FFGym)
- Programmes concernés
 - National A pour les secteurs Artistique et Exécution
 - National B pour les secteurs Juge Arbitre et Difficulté
- Contenu de la formation
 - Généralités du règlement technique, de la Lettre FFGym et du code FIG
 - Description des critères artistiques, illustration vidéo, pose d'une note d'artistique
 - Reconnaissance vidéo et apprentissage des symboles pour les éléments de difficulté et acrobatiques du National B

Apprentissage des déductions générales et spécifiques en exécution avec illustrations vidéo, pose d'une note d'exécution.

Il appartient au candidat de se munir pour la formation des outils suivants :

- Règlement Technique 2020-2024
- Lettre FFGym de la saison concernée, et ses mises à jour
- Papier de brouillon, crayons, calculatrice

- Volume horaire
 - 12 heures minimum

3 – Conditions d'examen :

- Protocole de l'examen
 - Un examen est organisé tous les ans
 - Le participant doit être âgé de 17 ans révolus à la date de l'examen
 - La formation doit avoir été suivie pour pouvoir se présenter à l'examen
 - L'examen est organisé par les comités régionaux
 - Les sujets d'examen sont validés par le responsable national des juges fédéraux
 - Durée de l'examen : 60 minutes de théorie et 120 minutes de pratique

4 – Méthode et échelle d'évaluation :

- Epreuve théorique :

Une place est attribuée à tous les candidats.

Ceux-ci entrent dans la salle munis de crayons uniquement et se placent sur leur table désignée.

Le formateur distribue une grille de réponse qui sera prise en compte pour l'évaluation, et un livret regroupant les 50 questions.

L'épreuve démarre au signal du formateur. Les candidats ont 60 minutes pour remplir la grille.

Livret de questions et grille sont ramassés à la fin de l'épreuve.

Le candidat reçoit 1 point par bonne réponse.

- Epreuve pratique :

Une place est attribuée à tous les candidats.

Ceux-ci entrent dans la salle munis de leurs documents de jugement et se placent sur leur table désignée.

Le formateur distribue les feuilles de notations de la saison en cours à chacun des candidats.

La notation vidéo se fait sur grand écran avec vidéoprojection. Il est nécessaire d'avoir un son de bonne qualité.

Les candidats notent 6 routines par secteurs. Les feuilles d'examen sont ramassées à la fin du jugement de chaque secteur.

Jugement de la routine R0 : la note est annoncée aux candidats après 2 minutes

Jugement des 5 routines d'examen avec 2 minutes entre chaque vidéo pour remplir les feuilles de jugement exécution puis d'artistique.

- Echelle d'évaluation des examens

Epreuves		Sous total	Coefficient	Total
Théorie 50 questions	1 point / bonne réponse	50	1	50
5 routines Artistique	5 points	25	1	25
5 routines Exécution	5 points	25	1	25
5 routines Difficultés	5 points	25	6	150
5 routines Arbitre	5 points	25	2	50
TOTAL EXAMEN				300 points

THEORIE	PRATIQUE	TOTAL	ADMISSION	REPECHAGE *
50 points	300 points	350 points	240 points	200 points

*Le repêchage n'est pas systématique. Il est à l'appréciation du responsable régional des juges sur les compétences montrées par le candidat lors de la formation.

Cf. annexes pour les barèmes applicables à tous les niveaux.

5 – Prérogatives du juge de niveau 3 :

Le niveau 3 permet de juger :

Niveau de qualification	Secteur	Niveau de pratique	Département (étape facultative)	Inter-département (région)	Région (Regroupement)	Championnat de France ou Trophée fédéral
Niveau 3	Juge Arbitre	National B	X	X	X	
	Difficulté	National B	X	X	X	
	Exécution	National	X	X	X	X
	Artistique	National	X	X	X	X

Pour officier en tant que Juge Arbitre, le candidat devra obligatoirement avoir 18 ans révolus.

Avant sa majorité, il peut officier en juge Artistique ou Exécution sur un panel national.

NIVEAU 4

1 – Conditions d'accès à la formation :

- Être licencié à la FFGym
- Atteindre dans l'année l'âge exigé pour l'examen (18 ans)
- S'inscrire à la formation de juge niveau 4 auprès de l'entité organisatrice (l'inscription en formation entraîne de fait l'inscription à l'examen)
- Être titulaire du niveau 3 et avoir validé 2 jugements dans ce niveau

2 – Conditions de formation :

- Structure organisatrice
Les cours et formations de juge niveau 4 sont organisés par l'INF (Institut National de Formation)
 - Inscription à la formation
Les modalités d'inscription sont définies par la structure organisatrice
Après validation de son inscription chaque stagiaire reçoit un dossier pédagogique en format numérique ou en format papier comprenant les documents suivants :
 - Programme de la formation
 - Didacticiels Exécution et Artistique National
 - Tableau des exigences techniques minimales du code FIG
 - Tableau des symboles du code FIG
 - Les feuilles de jugements de la saison National B
 - Compétences visées
Le juge niveau 4 doit :
 - être capable de poser une note d'artistique et d'exécution en Elite
 - être capable de poser une note de difficulté et de Juge arbitre en National A
 - connaître les règlements de la discipline (Règlement technique, Lettre FFGym, code FIG)
 - Programmes concernés
 - Elite pour les secteurs Artistique et Exécution
 - National A pour les secteurs Juge Arbitre et Difficulté
 - Contenu de la formation
 - Généralités du règlement technique, de la Lettre FFGym et du code FIG
 - Description des critères artistiques pour le niveau de pratique Elite
 - Description des critères d'exécution pour le niveau de pratique Elite
- Reconnaissance vidéo et apprentissage des symboles pour les éléments de difficulté et acrobatiques du code FIG.
- Il appartient au candidat de se munir pour la formation des outils suivants :
- Règlement Technique 2020-2024
 - Code FIG 2021-2024
 - Lettre FFGym de la saison concernée, et ses mises à jour
 - Papier de brouillon, crayons, calculatrice
- Volume horaire
 - 12 heures minimum

3 – Conditions d'examen :

- Protocole de l'examen
 - Un examen est organisé tous les 2 ans
 - Le participant doit être âgé de 18 ans révolus à la date de l'examen
 - La formation doit avoir été suivie pour pouvoir se présenter à l'examen
 - L'examen est organisé par l'INF
 - Les sujets d'examen sont validés par le responsable national des juges fédéraux
 - Durée de l'examen : 60 minutes de théorie et 120 minutes de pratique
- Accès dérogatoire sans prérequis à l'examen

A titre dérogatoire, un licencié de la FFGym peut accéder à l'examen de juge niveau 4, sur proposition du Directeur Technique National et au regard de sa carrière internationale de gymnaste. Cet accès se fait sans prérequis de diplôme de juge ni d'exercice de l'activité de juge au cours du cycle précédent.

4 – Méthode et échelle d'évaluation :

- Epreuve théorique :

Une place est attribuée à tous les candidats.
Ceux-ci entrent dans la salle munis de crayons uniquement et se placent sur leur table désignée.
Le formateur distribue une grille de réponse qui sera prise en compte pour l'évaluation, et un livret regroupant les 50 questions.
L'épreuve démarre au signal du formateur. Les candidats ont 60 minutes pour remplir la grille.
Les livrets de questions et grille sont ramassés à la fin de l'épreuve.
Le candidat reçoit 1 point par bonne réponse.
- Epreuve pratique :

Une place est attribuée à tous les candidats.
Ceux-ci entrent dans la salle munis de leurs documents de jugement et se placent sur leur table désignée.
Le formateur distribue les feuilles de notations de la saison en cours à chacun des candidats.
La notation vidéo se fait sur grand écran avec vidéoprojection. Il est nécessaire d'avoir un son de bonne qualité.
Les candidats notent 6 routines par secteurs. Les feuilles d'examen sont ramassées à la fin du jugement de chaque secteur.
Jugement de la routine R0 : la note est annoncée aux candidats après 2 minutes
Jugement des 5 routines d'examen avec 2 minutes entre chaque vidéo pour remplir les feuilles de jugement exécution puis d'artistique.
- Echelle d'évaluation des examens

Epreuves		Sous total	Coefficient	Total
Théorie 50 questions	1 point / bonne réponse	50	1	50
5 routines Artistique	5 points	25	1	25
5 routines Exécution	5 points	25	1	25
5 routines Difficultés	5 points	25	6	150
5 routines Arbitre	5 points	25	2	50
TOTAL EXAMEN				300 points

THEORIE	PRATIQUE	TOTAL	ADMISSION	REPECHAGE *
50 points	300 points	350 points	240 points	200 points

*Le repêchage n'est pas systématique. Il est à l'appréciation du responsable national des juges sur les compétences montrées par le candidat lors de la formation.

Cf. annexes pour les barèmes applicables à tous les niveaux.

5 – Prérogatives du juge de niveau 4 :

Le niveau 4 permet de juger :

Niveau de qualification	Secteur	Niveau de pratique	Département (étape facultative)	Inter-département (région)	Région (Regroupe - ment)	Championnat de France ou Trophée fédéral
Niveau 4	Juge Arbitre	National A	X	X	X	X
	Difficulté	National A	X	X	X	X
	Exécution	National/ Elite	X	X	X	X
	Artistique	National/ Elite	X	X	X	X

III – MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS

1 – Sujets d'examen :

Les sujets d'examen sont définis par le responsable national des juges fédéraux sur proposition du groupe des juges 5.

2 – Jury d'examen :

Pour les niveaux 1, 2 et 3 : le jury d'examen est composé du responsable régional des juges et des responsables départementaux des juges. Le responsable régional des juges est le président du jury.

Pour le niveau 4 : le jury d'examen est composé du responsable national des juges et des personnes désignées par lui. Le responsable national des juges est le président du jury.

Le jury désigne le nombre de personnes nécessaires au bon fonctionnement des examens en fonction du nombre de candidats inscrits et des conditions matérielles d'organisation.

3 – Validation des résultats :

Les résultats sont validés

- par le responsable régional des juges pour les niveaux 1, 2 et 3
- par le responsable national des juges pour le niveau 4.

4 – Transmission des résultats :

Pour les niveaux 1, 2 et 3 : les résultats sont transmis par le responsable régional des juges à son comité régional pour enregistrement et diffusion des nouveaux diplômés avec cnsaer@ffgym.fr en copie.

Le document de transmission est fourni dans le pack formateur « FICHE BILAN formation de juges 123 ».

Pour le niveau 4 : les résultats sont transmis par le responsable national des juges à l'INF pour enregistrement et diffusion des nouveaux diplômés avec cnsaer@ffgym.fr en copie.

Le document de transmission est fourni dans le pack formateur « FICHE BILAN formation de juges 4 ».

IV. ANNEXES

BAREMES

Barème Exécution et Artistique

Artistique / Exécution	
Ecart de note	Nombre de points
0	5
0.1 / 0.2	4.5
0.3 / 0.4	4
0.5	3.5
0.6	3
0.7	2.5
0.8	1.5
0.9	1
1.0	0

Barème Difficultés et Arbitre

Difficultés		Arbitre	
Ecart de note	Nombre de points	Ecart de note	Nombre de points
0	5	0	5
0.1 / 0.2	4	0.2 / 0.4	4
0.3 / 0.4	3	0.5 / 0.7	3
0.5 / 0.6	2	0.8 / 1	2
0.7 / 0.8	1	1.1 / 1.4	1
0.9 ou plus	0	1.5 ou plus	0

TABLEAU RECAPITULATIF

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Programmes de référence	Fédéral A et B	National A et B	National A et B	National A et Elite
Fonctions	Juge Artistique Juge Exécution Juge Difficulté Juge Arbitre	Juge Artistique Juge Exécution	Juge Arbitre en National B Juge Difficulté en National B Juge Artistique Juge Exécution	Juge Arbitre en National A Juge Difficulté en National A Juge Artistique Juge Exécution
Généralités	• Connaissance du Règlement Technique et de la Lettre FFGym	• Connaissance du Règlement Technique, de la Lettre FFGym et du code FIG	• Connaissance du Règlement Technique, de la Lettre FFGym et du code FIG	• Connaissance du Règlement Technique, de la Lettre FFGym et du code FIG
Artistique	• Maitrise du didacticiel Artistique Fédéral A	• Connaissance des critères adaptés au National A et B • Connaissance des échelles de valeur	• Connaissance des critères adaptés au National A et B • Connaissance des échelles de valeur	• Maitrise du jugement National A et Elite
Exécution	• Maitrise du didacticiel exécution Fédéral A	• Reconnaissance des difficultés des programmes National B et National A • Maitrise du didacticiel exécution National A/National B	• Maitrise du didacticiel exécution National A/National B	• Maitrise du jugement National A et Elite
Difficultés	Grille Fédéral A : •Reconnaissance des difficultés •Connaissance des valeurs des éléments et Exigences Techniques Minimales		Grille National B : •Reconnaissance des difficultés •Connaissance des valeurs des éléments et Exigences Techniques Minimales	Code FIG : •Reconnaissance des difficultés • Connaissance des valeurs des éléments et Exigences Techniques Minimales
Symbolique	Grille Fédéral A : •Maitrise de la symbolique	Code FIG : • Maitrise des symboles de base	Grille National B : • Maitrise de la symbolique	Code FIG : • Maitrise de la symbolique

GUIDE D'AIDE A L'ORGANISATION DES EXAMENS

Ce guide a vocation à donner des outils pour organiser et préparer les examens.

1 – Matériel nécessaire :

- Ordinateur
- Vidéo projecteur (plus enceintes si nécessaire)
- Tables individuelles
- Feuilles d'examens

2 – Avant l'examen :

- Prévoir la date de l'examen et le lieu et l'inscrire au calendrier
- Commander des livrets de juges pour les examens de niveau 1
- Prévoir l'équipe d'encadrement et la convoquer

3 – Le jour de l'examen :

- Numérotter les candidats et les tables pour les répartir dans la salle
- Ramasser les licences et les livrets de juges éventuels
- Faire émarger les candidats

4 – Après l'examen :

- Rendre aux candidats les livrets de juges dûment remplis
- Prévoir le temps de correction
- Validation du diplôme par le responsable régional des juges (niveaux 1, 2 et 3) / par le responsable national des juges (niveau 4)
- Transmission des résultats sur le document FICHE BILAN formation de juges par mail à l'entité organisatrice avec cnsaer@ffgym.fr en copie.